

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal PROVISOIRE
Séance du 1^{er} Mars 2023

Président:	M.	Nicolas	BÜCHLER
Secrétaire:	Mme	Céline	MORIER
Scrutateurs:	Mme	Claudia	HISCHENHUBER
	M.	Kelvin	KAPPELER
Huissiers:	M.	Jean-Michel	TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 1^{er} mars 2023 à 20 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2023

2. Correspondance

3. Communications du bureau

- 3.1 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc : « Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations ». (Date de la commission : mardi 4 avril 2023 à 19 h 00, à l'Avenue des Alpes 18, salle des combles, à Montreux) ;
- 3.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud et de Mme Stefania La Spada : « Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails ». (Date de la commission : lundi 13 mars 2023 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux) ;
- 3.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Mathias Ekah : « La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux ». (Date de la commission : mardi 14 mars 2023 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

4. Communication de la Municipalité

- 4.1 relative à l'utilisation du fonds conjoncturel suite à l'inflation ;
- 4.2 relative au soutien financier en faveur de l'Auberge de jeunesse de Montreux ;

- 4.3 relative au calendrier à respecter pour l'éventuelle organisation d'un scrutin communal lors des prochaines votations fédérales du 18 juin 2023 ;

5. Préavis de la Municipalité

- 5.1 No 01/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- TTC au maximum, pour la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la mise en place d'un Ecopoint au Coteau-de-Belmont. (Date de la commission : mardi 7 mars 2023, à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux) ;
- 5.2 No 02/2023 relatif à l'initiative populaire communale « Sauver les Grands-Prés ». (Date de la commission : lundi 6 mars 2023, à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux) ;
- 5.3 No 03/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c. (Date de la commission : lundi 6 mars 2023, à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux).

6. Rapport-préavis de la Municipalité

- 6.1 No 04/2023 relatif à la participation à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants ; à l'octroi, à cet effet, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum ; à l'octroi d'une subvention de CHF 60'000.-, à porter aux budgets 2024 à 2027, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants ; au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, « Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées » et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, « Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB ». (Date de la commission : jeudi 9 mars 2023 à 19 h 00, au Collège des Avants, aux Avants).

7. Développement des motions et des postulats

- 7.1 Motion de Mme Jessica Ruedin : « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations - bis repetita » ;
- 7.2 Postulat de M. Olivier Müller : « Du béton plus durable à chaque fois que possible » ;

- 7.3 Postulat de M. Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes - bis repetita » ;
- 7.4 Postulat de MM. Emmanuel Gétaz et Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un espace muséal sur l'histoire de la musique à Montreux.

8. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

- 8.1 Réponse à l'interpellation de Mme Ida Rodman : « Les projecteurs des installations sportives de la Commune » ;
- 8.2 Réponse à l'interpellation de M. Lionel Winkler : « Des trous et des potelets » ;
- 8.3 Interpellation de M. Vincent Tschopp : « Parking du Marché Couvert, un stationnement de poids ? » ;
- 8.4 *Interpellation de M. Matthieu Burkhart : « Pour que la ligne 204 ne soit plus un pédibus »*
- 8.5 *Interpellation de M. Matthieu Burkhart : « Bâtiments du cimetière, est-ce que la situation a évolué ? »*
- 8.6 *Interpellation de M. Olivier Mark : « Pour que le MOB reprenne la voie du service public »*

9. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Nicolas Büchler déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Bonsoir et bienvenue pour cette séance du 1^{er} mars 2023 à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue la présence de la Municipalité in corpore, ainsi que de Mme Vanessa Egli, secrétaire municipale.

Je salue également la présence de Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, ainsi que de notre huissier M. Jean-Michel Talon.

Je salue aussi les membres du Bureau du Conseil, la représentante des médias, ainsi que le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **81** conseillers présents (sur 97), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

81 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Tanya Bonjour, Brunner-Frass Geneviève, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, Géraldine Torchio, Johanne Vetter
MM. Olivier Blanc, François Cardinaux, Sabri Ceylan, Dario Guarnaccia, José Jorge, Florian Manzini, Roland Rimaz, Omar Soydan, Pierre-André Spahn,

Absente : Mme Lynn Dardenne Perrin

Avant d'aller plus en avant et tel qu'annoncé par notre secrétaire Mme Morier, vos identifiants au Wifi ont changé. Si vous n'avez pas encore pris connaissance de ce changement, vous pouvez vous connecter avec une session « invités » dont les accès figurent sur la présentation derrière moi.

Tel qu'il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour de notre séance en y ajoutant les points suivants.

Au point 7, développement des motions et des postulats

Ajout d'un point :

7.5. Postulat de Mme Stefania La Spada : « Escaliers de JACOB »

Au point 8, développement des interpellations et réponses de la Municipalité, rajout de trois points :

8.4. Interpellation de M. Matthieu Burkhart : « Pour que la ligne 204 ne soit plus un pédibus »

8.5. Interpellation de M. Matthieu Burkhart : « Bâtiments du cimetière, est-ce que la situation a évolué ? »

8.6. Interpellation de M. Olivier Mark : « Pour que le MOB reprenne la voie du service public »

Je soumetts cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par : 73 OUI, 0 NON et 1 abstention.

Je vous invite à faire preuve de respect et de courtoisie dans vos interventions.

Je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 1^{er} mars 2023.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

M. le Président

En préambule, je vous rappelle que le fait de transmettre les textes de vos interventions écrites à notre secrétaire figure dans le règlement de notre conseil. Ainsi, merci à celles et ceux qui le font avec régularité, et merci aux autres d'y penser et de le faire.

Au sujet du procès-verbal de la séance du 1^{er} février, quelqu'un a-t-il des modifications à demander ?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu pour cette séance :

- Courrier de démission de M. Michael Samuelian, daté du 21 février :

LECTURE ^{annexe 1}

M. Samuelian sera remplacé lors de la prochaine séance d'avril.

- Courrier de démission de M. Sébastien Giovanna, daté du 23 février :

LECTURE ^{annexe 2}

M. Giovanna sera remplacé lors de la prochaine séance d'avril.

- Courrier de démission de M. Cédric Blanc, daté du 25 février : *LECTURE* ^{annexe 3}

M. Blanc quittera le Conseil après la séance du 10 mai prochain et sera donc remplacé lors de la séance du 21 juin.

- Pour information, nous avons également reçu copie des courriers du Tribunal Cantonal destinés aux recourants contre la décision du conseil communal du 2 mars 2022 et adoptant le plan des zones réservées. La Commune et la Direction du Logement et du Territoire ayant fourni une réponse au Tribunal Cantonal dans les délais impartis, ce dernier invite désormais les recourants à déposer leurs répliques d'ici au 8 mars 2023.

Je n'ai plus d'autre correspondance à vous transmettre.

3. COMMUNICATION DU BUREAU

3.1. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de MM. Benoît Ruchet et Cédric Blanc : « Pour une gestion prévisionnelle centralisée du personnel communal et une analyse projective des besoins en ressources humaines, notamment dans un but de mutualisation des prestations ».

(Date de la commission : mardi 4 avril 2023 à 19 h 00, à l'Avenue des Alpes 18, salle des combles, à Montreux) ;

Président (SOC) : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Christine Menzi, Béatrice Tisserand

MM. Cédric Blanc, Mathias Ekah, Emmanuel Gétaz, Josselin Lecoultré, Pascal Rossier, Benoît Ruchet, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Romain Pilloud et de Mme Stefania La Spada : « Mettre la Place de la Gare sur les (bons) rails ».

(Date de la commission : lundi 13 mars 2023 à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux) ;

Président (UDC) : M. Tal Luder

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Anna Krenger, Stefania La Spada

MM. Yvan Aubord, Hervé Devenoge, Arnaud Grand, Vincent Haldi, Kelvin Kappeler, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Selon Wikipédia, un serpent de mer est un monstre aquatique mythique proche du dragon européen, qui possède généralement des dimensions gigantesques, et dont les spécimens les plus célèbres se nomment Jörmungand ou Ouroboros.

Au conseil communal de Montreux, l'un des serpents de mer les plus fameux a un nom un peu plus simple : il s'appelle Place de la Gare.

Le groupe PLR souligne, comme évoqué dans le postulat, qu'il existe un vieux postulat PLR de notre ancien collègue Aubord « pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la Place de la Gare à Montreux », accepté en 2011, qui figure toujours dans cette fameuse liste des objets en suspens. La Municipalité a d'ailleurs promis une réponse à ce postulat Aubord pour le 31 décembre 2024.

Si la recette de ce nouveau postulat 2023 reprend certains ingrédients du postulat Aubord de 2011, la sauce est cependant légèrement remaniée, à la saveur socialiste avec semble-t-il une petite pointe d'ATE.

L'on peut presque se demander s'il était réellement nécessaire de créer une nouvelle recette pour un même plat ?

On peut encore rajouter deux autres objets en lien avec le sujet :

- 1) une autre motion PLR de Bibiana Streicher en 2014 qui s'intitulait « Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand Rue » et qui avait été retirée suite aux promesses de la Municipalité que quelque chose allait se passer. Ces promesses sont malheureusement restées vaines. Il serait bon de les ressortir.
- 2) Un postulat Socialiste de M. Pierre Rais : « Etude pour améliorer les liaisons piétonnes entre la Gare de Montreux (Avenue des Alpes) et la Grand-Rue » qui avait été déposée en 2018. Ce postulat avait été refusé par le conseil car la Municipalité s'était engagée à présenter un préavis global dans les deux ans, soit pour 2020. On attend toujours ce préavis.

Je me permets une parenthèse : ces deux derniers objets émettaient l'idée d'une traversée souterraine, idée qui ne figure pas dans ce nouveau postulat 2023. L'idée d'une traversée souterraine est peut-être toujours une idée à déterrer et à approfondir et je serais intéressé de connaître l'avis des postulants à ce sujet.

Pour revenir à ce nouveau postulat 2023, le groupe PLR invite donc vivement les futurs commissaires à prendre sous le bras ou sur l'ordi l'ensemble des interventions passées afin de tenir compte du large historique et d'aiguiller ainsi au mieux les débats. Ce nouveau postulat 2023 a au moins le mérite de remettre sur les rails, une énième fois, la question de la Place de la Gare, en espérant qu'il sera une fois possible d'apercevoir la queue de ce serpent de mer.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais pour ma part que la délégation municipale apporte avec elle, si elle est en possession de tels documents, les plans éventuels des aménagements qui avaient été évoqués il me semble par M. Neukomm à l'époque.

Si vous avez des maquettes, des projets, des croquis, prenez-les pour que nous puissions voir à quel point cela a avancé, ou pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Mathias Ekah : « La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux ».

(Date de la commission : mardi 14 mars 2023 à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8, à Montreux).

Présidente (PLR) : Mme Johanne Vetter

Membres : Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Soraia Dias, Catherine Morel-Roberti, Anne Saito, Kyong-Won Schärer
MM. Mathias Ekah, Kelvin Kappeler, Philippe Morier-Genoud, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 relative à l'utilisation du fonds conjoncturel suite à l'inflation ;

4.2 relative au soutien financier en faveur de l'Auberge de jeunesse de Montreux ;

4.3 relative au calendrier à respecter pour l'éventuelle organisation d'un scrutin communal lors des prochaines votations fédérales du 18 juin 2023;

Communication orale de M. Olivier Gfeller, Syndic

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Comme indiqué lors de la dernière séance du conseil communal, la Municipalité a - déjà du temps de la précédente législature - eu l'habitude d'épurer la liste des objets en suspens à la fin de l'année en fonction des sujets auxquels elle estimait avoir répondu au 31 décembre écoulé.

L'objectif de cette pratique est notamment d'éviter de devoir répondre à des objets qui seraient devenus obsolètes. Bien évidemment, et comme déjà indiqué, les membres du conseil communal conservent le droit de redéposer une intervention sur une thématique identique, qui sera alors remise « au goût du jour », respectivement adaptée aux nouvelles réalités et, cas échéant, aux réponses d'ores et déjà apportées par la Municipalité, cela dans un souci évident d'efficience.

Enfin, soucieuse de travailler de manière transparente et en bonne intelligence avec le conseil communal, la Municipalité a pris la décision de partiellement modifier sa pratique dans le futur et annonce qu'elle rappellera, dans la communication sur l'état des objets en suspens qu'elle transmet au conseil communal en début d'année, les objets qu'elle considère avoir traité dans l'année et qui ne seront par conséquent pas repris dans le futur.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note

Relative à l'état d'avancement du PACom — retour du Département cantonal sur la mise à jour de l'état de surdimensionnement des réserves à bâtir communales

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à l'octroi du crédit d'étude, par le biais du préavis 03/2021, la Municipalité a mandaté le bureau Dolci pour effectuer la mise à jour de l'état de surdimensionnement des réserves à bâtir communales ; cette mise à jour a été requise par le Département cantonal suite à l'annulation du Plan général d'affectation (PGA) par le Tribunal fédéral, afin que le nouveau Plan d'affectation communal (PACom) de Montreux puisse être établi conformément aux exigences du Plan directeur cantonal.

Ce travail de mise à jour a été effectué en 2021 et remis au Département cantonal le 14.03.2022.

Par courrier du 07.06.2022, le Département constatait que ce travail de mise à jour faisait état d'un effort de réduction important de la zone à bâtir communale de 1972, tant dans le centre d'agglomération qu'à l'extérieur de celui-ci ; il rappelait qu'à l'intérieur du centre, la capacité d'accueil doit être établie pour toute l'agglomération, tout en acceptant un régime strict pour la campagne bâtie de Beauregard, bien que celle-ci se situe à l'intérieur du centre d'agglomération.

Ces prises de positions divergentes ont été discutées à l'occasion d'une rencontre avec les représentants du Département cantonal le 14.09.2022, rencontre à laquelle le chef de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) – Monsieur Pierre Imhof – était présent ; à noter qu'il participait, jusqu'à son départ de la DGTL, également au comité de pilotage de l'Agglomération Rivelac (Agglo Rivelac).

À l'occasion de cette rencontre, la DGTL admettait que le territoire montreusien, non seulement se trouvait dans une situation juridique délicate, mais qu'en plus, sa configuration ne permettait pas d'appliquer strictement les principes théoriques du plan directeur cantonal sans risquer de créer des incohérences territoriales.

La DGTL a alors indiqué que Montreux pouvait se détacher de la contrainte d'aménager son territoire par les chiffres, pour avoir une vraie réflexion territoriale dans le périmètre de centre. Il a également été indiqué que Montreux pouvait aller de l'avant avec l'élaboration de son PACom sans avoir à attendre les études de l'Agglo Rivelac. Enfin, la DGTL recommandait à Montreux ne pas procéder à l'élaboration de plans d'affectation de détail, au risque de perturber la capacité d'accueil à établir dans le cadre du PACom.

Il a été convenu que cette discussion ferait l'objet d'un procès-verbal, afin que les propos tenus soient validés par la DGTL.

Le retour de cette séance a été reçu en date du 24.01.2023, non pas en la forme d'un procès-verbal, mais d'un accord préliminaire ; ce document correspond alors à la première phase de la procédure d'élaboration des plans d'affectation au sens de la loi cantonale, ce qui signifie, en théorie, que le PACom une fois établi pourrait être directement soumis au contrôle cantonal à titre d'examen préalable.

Si cet aspect procédural s'avère positif, il ressort de ce document que la DGTL se positionne différemment par rapport à la discussion du 14.09.2022. En effet :

- elle exige que le PACom s'appuie sur des valeurs chiffrées établies avant et après les mesures territoriales préconisées pour redimensionner ou densifier la zone à bâtir ;
- elle ne garantit pas que la zone à bâtir de 1972, qui devrait être considérée comme territoire largement bâti et donc, comme zone à bâtir provisoire, puisse être considérée comme territoire urbanisé (périmètre bleu dans l'étude Dolci) ;

- elle impose à Montreux de faire correspondre sa capacité d'accueil dans le centre à celle à établir par l'Agglo Rivelac.

Elle confirme, par contre, que les plans d'affectations de détails ne pourront pas être légalisés avant le PACom, ce qui n'empêche pas qu'ils soient étudiés.

La Municipalité prend acte de cette nouvelle orientation cantonale et évalue dans quelle mesure et sous quelle forme il est pertinent de réagir à cet accord préliminaire. Dans cette attente, elle travaille à la rédaction d'un cahier des charges et des documents nécessaires à la publication d'un appel d'offres en procédure ouverte, afin de trouver le groupe mandataire qui établira le prochain PACom. À cet effet, la Municipalité souhaite être en mesure de déposer un préavis sur la table de votre Conseil lors de sa prochaine séance.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Relative à l'avancement du projet d'assainissement du bruit routier

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité désire informer le Conseil communal sur l'avancement du projet d'assainissement du bruit routier.

Par le préavis No 09/2015, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 29 avril 2015, la Municipalité avait pour objectif d'étudier les mesures d'assainissement à mettre en œuvre afin de respecter l'ordonnance sur la protection du bruit (OPB) du 15 décembre 1986.

Malheureusement, cette étude s'est prolongée, pour les raisons principales suivantes:

- les degrés de sensibilité du bruit (DSB) à prendre en compte ont été remis en question dans le cadre du Plan général d'affectation (PGA) 2019, entré en vigueur avec effet rétroactif au 21 mars 2018 ;
- l'annulation du PGA 2019, par décision du Tribunal Fédéral en date du 16 avril 2020, a nécessité de revoir une nouvelle fois les degrés de sensibilité du bruit ;
- la dernière adaptation majeure a consisté à prendre en compte, à la demande du Canton, la possibilité de réduire la vitesse nocturne à 30 km/h pour les tronçons dont les valeurs de bruit sont trop importantes de nuit.

L'étude est désormais finalisée et doit faire l'objet d'une validation formelle par le Conseil d'Etat.

Le rapport final préconise une série de mesures afin de réduire les nuisances sonores liées au trafic routier. La législation stipule que les mesures doivent être mises en œuvre en priorité à la source, puis sur le chemin de propagation, et en ultime recours au lieu d'immission, c'est-à-dire sur les bâtiments.

Ainsi, le changement de revêtement bitumineux par un revêtement phonique constitue la mesure la plus importante à réaliser à la source. Ces travaux se feront sur plusieurs années, au fur et à mesure des chantiers prévus sur le domaine public.

La modération de la vitesse à 30 km/h de nuit constitue aussi une mesure devant être mise en œuvre pour réduire les immissions sur les tronçons avérés trop bruyants de nuit.

Enfin, la dernière mesure nécessaire après avoir envisagé des solutions à la source ou sur le chemin de propagation du bruit, consiste à remplacer les fenêtres des bâtiments construits avant 1985, pour lesquels les valeurs d'alarme sont atteintes.

La Municipalité de Montreux déposera un premier préavis concernant la mise en place d'une limitation de la vitesse à 30 km/h de nuit, ceci lors du deuxième semestre 2023.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. le Président demande aux scrutateurs de distribuer les communications aux membres du Conseil.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

5. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

5.1 No 01/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 784'000.- TTC au maximum, pour la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux, la réfection de la chaussée, le renouvellement de l'éclairage public et la mise en place d'un Ecopoint au Coteau-de-Belmont.

(Date de la commission : mardi 7 mars 2023, à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux) ;

Présidente (ML) : Mme Soraia Dias

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Antoinette Loup

MM. Jonathan Al Jundi, Mathieu Ehinger, Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker, Florian Manzini, Cyril Pabst

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.2 No 02/2023 relatif à l'initiative populaire communale « Sauver les Grands-Prés ».

(Date de la commission : lundi 6 mars 2023, à 19 h 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux) ;

Président (DA) : M. Fabien Willemin

Membres : Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Lauraine Bally

MM. Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Yanick Hess, Josselin Lecoultré, Tal Luder, Olivier Müller, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Ruth Bär (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais dire un grand merci à notre fonctionnement démocratique. La récolte de signatures de l'initiative populaire communale « Sauver les Grands-Prés » a remporté un grand succès avec 3'364 électeurs de la commune de Montreux ce qui représente 20% de signatures valables, à la place des 15% demandés.

Cet engagement du comité d'initiative et des signataires mérite, à mon avis, nos félicitations.

J'ai deux questions par rapport au préavis :

1. À la page 9, la Municipalité estime que la réalisation d'une aire de loisir sur l'ensemble de la parcelle, dans l'esprit du parc de l'Europe à la Maladaire coûterait

au minimum 2 millions de francs. J'ai entendu bien d'autres choses lors du lancement de l'initiative au cinéma Hollywood. Les initiateurs ont présenté un projet en accord avec la nature et la biodiversité, partagé par la population et porté par des associations qui diffèrent largement d'une vision du parc de l'Europe à la Maladaire, ainsi que du budget estimé par la Municipalité.

Je souhaiterais que des représentants du comité d'initiative soient invités lors de la commission, pour présenter et développer le projet afin d'obtenir plus de détails et précisions budgétaires pour le Conseil du 5 avril.

2. À la page 8, vous parlez des logements à Montreux et j'ai comparé les chiffres de fin 2020 avec fin 2022. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais j'étais un peu surprise de voir qu'il y a, au final, une énorme augmentation d'appartements qui sont vides ou pas déterminés. Comment est-ce possible ? Je suis curieuse de recevoir la réponse à mon interpellation du dernier Conseil et je vous remercie pour votre écoute.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre souhaite que la Commission se penche en particulier sur cinq points.

Premièrement, le préavis annonce que les recettes de location de ce terrain sur 100 ans pour ce projet seront de 100 millions (1 million par année). Il est très nouveau et probablement hasardeux de faire de la planification sur 100 ans. Mais si on accepte cette idée, alors la commission doit analyser ce que coûteront sur 100 ans, les infrastructures de base et leur entretien, pour ce nouveau quartier ou village de 400 à 500 habitants.

En effet, la commission devrait analyser ce que cela signifie, financièrement, de devoir construire des classes d'écoles, des classes spéciales, et analyser combien coûteront, sur 100 ans, l'entretien et sans doute même la reconstruction de ces bâtiments.

La commission devra analyser, dans le même esprit, comment assurer un accès à une salle de gymnastique pour toute cette population, donc envisager d'en construire une, les autres étant déjà suroccupées comme on le sait. Il faudra aussi prendre en compte les coûts du giratoire, du revêtement spécial pour diminuer le bruit de la route, un revêtement qui doit être refait tous les 5 à 10 ans, donc entre 10 et 20 fois au cours des 100 ans de planification envisagés.

La commission découvrira très probablement que ces coûts d'infrastructures sur 100 ans représentent bien plus que 100 millions.

Deuxièmement, nous souhaitons que la commission analyse dans le détail la promesse d'une disponibilité de 34 places en accueil collectif préscolaire. Si les familles qui viendraient habiter ce nouveau quartier avaient des enfants en nombre supérieur à ce qui est planifié, comment garantir que ces 34 places puissent suffire pour les besoins du quartier ? Ne va-t-on pas aggraver la situation ? La commission devrait donc analyser cette problématique.

Troisièmement, nous demandons que la commission analyse la pertinence de bétonner un parc de 25'000 mètres carrés pour garantir la construction de 46 logements subventionnés, pour une période de seulement 15 ans. Est-ce la bonne méthode pour assurer à long terme une politique de logement dans une ville de 25'000 habitants où des milliers de logements sont vides, comme le relève le préavis ?

Ne devrait-on pas plutôt créer, comme cela s'est fait à Vevey et Lausanne notamment, un fonds immobilier, pour que la Municipalité puisse ~~pouvoir~~ exercer le droit de préemption lorsque c'est nécessaire, et acquérir des biens immobiliers pour les confier ensuite à des coopératives, par exemple, pour les remettre sur le marché à des loyers adaptés aux besoins de tous ? Nous souhaitons que la commission compare l'intérêt de cet outil de planification que représente un fonds immobilier, par rapport à la proposition du bétonnage des Grands-Prés.

Quatrièmement Montreux Libre souhaite que la commission prenne tous les renseignements nécessaires, y compris auprès de juristes aguerris, pour mettre un terme à la rumeur insistante qui laisse entendre que la commune devra payer des indemnités au promoteur en cas d'acceptation de l'initiative par le Conseil communal. Dans le préavis, la Municipalité, je cite : « *considère que la commune ne devrait pas avoir à payer d'indemnité* » fin de citation. La vérification de cette analyse, que nous partageons, serait de nature à rassurer de nombreux conseillères et conseillers communaux ébranlés par ces rumeurs infondées. Enfin nous suggérons que la commission reste concentrée sur l'objet du préavis et ne fasse pas en avance le débat que serait le parc des Grands-Prés si l'initiative est acceptée. En effet des chiffres parfois fantaisistes ont circulé sur ce que coûte la création et l'entretien d'un parc. Nous aurons, le cas échéant, tout loisir d'en débattre lorsque la Municipalité présentera le préavis sur l'aménagement du parc, si l'initiative est acceptée.

Tout au plus pouvons-nous relever qu'un parc naturel est certainement bien moins cher que l'entretien des forêts des hauts de la commune, pour lesquelles, et nous en sommes très heureux, nous inscrivons chaque année au budget des sommes importantes. Je vous remercie de votre attention.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, conseillères et conseillers,

Cette initiative des Grands-Prés, du point de vue du groupe socialiste, va mettre à mal les efforts déployés pour répondre à de nombreux besoins de la population montreuusienne comme la création de 34 places en crèche et garderie, 50% des futurs logements du site avec des loyers abordables et subventionnés pour des jeunes, des retraités qui, rappelons-le, atteindront en Suisse le million en 2025, des personnes et familles ne pouvant « plus » s'offrir les loyers exagérés montreuusiens. Il s'agit également de construire et aménager un site 2000 watts qui mettra en avant notre commune dans la pointe de l'efficacité énergétique. Mais aussi, rappelons-le, il ne s'agit pas de bétonner à tout va, car il y aura, au terme du projet, plus d'arbres que ce que les Grands-Prés contiennent actuellement, la châtaigneraie actuelle sera préservée et le maintien de la biodiversité sur le site fait partie des objectifs du projet. Allons-nous réellement laisser tomber toutes ces personnes pour aménager un parc à coup de plusieurs millions, qui coûtera en entretien et qui ne sera de loin pas aussi rentable que le projet développé par les retraites populaires dont une partie des bénéfices sera versé à la commune de Montreux sur 100 ans.

Et si nous devons évaluer le coût des infrastructures il faut alors aussi évaluer les rentrées fiscales supplémentaires.

En vous remerciant de votre attention.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que membre de la commission je souhaiterais que celle-ci puisse recevoir le recours qui a été formulé par l'association Helvetia Nostra contre ce projet.

Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite que la commission se penche sur la question de savoir ce qui est écologique quand nous créons 245 places de parc pour 250 habitants et un deuxième giratoire ? Merci.

Mme Ruth Bär (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a toujours l'argument qu'il faut absolument créer des appartements pour des loyers meilleurs marchés et qu'il n'y a pas assez d'appartements. J'ai cherché aujourd'hui sur un site immobilier.ch, par rapport aux appartements qui sont actuellement disponibles. Il y a aujourd'hui 170 appartements disponibles, dont 40 de 1 pièce à partir de CHF 480.-, 40 appartements de 2 à 2,5 pièces à partir de CHF 940.-, 49 appartements de 3 à 3,5 pièces à partir de CHF 1'350.-, 41 appartements de 4 pièces et plus à partir de CHF 1'650.-.

Cela fait 170 appartements vides aujourd'hui sur le marché et à Vevey, aujourd'hui il y'en avait 60.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite préciser un ou deux éléments par rapport à ce qui a été dit jusqu'à maintenant, la pénurie de logements ne se vérifie pas en regardant les sites d'immobiliers, ni les petites annonces, elle se vérifie par des statistiques officielles, données notamment par district, qui démontrent que la pénurie de logements dans notre district est particulièrement grave aujourd'hui.

C'est une réalité qui impacte le marché immobilier en lui-même, en matière de prix nous trouvons toujours de très belles annonces avec des « à partir de » mais encore faudrait-il savoir quelle est la moyenne du coût de ces logements. Quel est le prix que peut se permettre la classe moyenne de manière générale ou les personnes qui ont des difficultés financières. Si nous voulons aussi que les personnes âgées et les enfants de la commune puissent rester sur notre territoire, il faut se rendre compte que la situation, en termes de logement aujourd'hui, est grave et que le nombre de logements à loyer hors ou plus bas que les prix du marché se raréfient comme peau de chagrin. Pour moi il est important de relever cet aspect.

Sans revenir sur les aspects de mobilité et sur le nombre de voitures, je souhaite rappeler que ce Conseil a, il y a quelques mois en arrière, largement amélioré la cadence de la ligne 204 qui permet d'avoir un bus avec une cadence exceptionnelle toutes les 10 minutes et toute la journée, avec un arrêt qui se trouvera juste devant les Grands-Prés.

En termes d'accessibilité et de proximité des services publics, nous serons dans un projet avec une forme d'exemplarité.

Je me réjouis de pouvoir échanger avec les commissaires pendant notre commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5.3 No 03/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c.

(Date de la commission : lundi 6 mars 2023, à 19 h 00, à la Rue de la Gare 30, à Montreux).

Présidente (SOC) : Mme Tanya Bonjour

Membres : Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Charlotte Chevallier
MM. Dominik Hunziker, Pierre Loup, Olivier Mark, Lionel Moyard, Michel Posternak, Bernard Tschopp, Yvon Welte

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

6.1. No 04/2023 relatif à la participation à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants ; à l'octroi, à cet effet, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum ; à l'octroi d'une subvention de CHF 60'000.-, à porter aux budgets 2024 à 2027, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants ; au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, « Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées » et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, « Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB ».

(Date de la commission : jeudi 9 mars 2023 à 19 h 00, au Collège des Avants, aux Avants).

Présidente (PLR) : Mme Anne Duperret

Membres : Mme Claudia Hischenhuber
MM. Ihab Al Jundi, Christian Fürst, Laurent Gilliard, Mario Gori, Dominik Hunziker, Silvano Pozzi, Quentin Talon, Michel Zulauf

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme postulant et étant l'un des initiateurs du projet de lieu multiservice aux Avants, je me réjouis beaucoup de ce préavis et remercie toutes celles et tous ceux qui ont permis sa concrétisation. Je m'excuse par avance auprès des membres de la commission, en effet pour des raisons professionnelles je ne pourrai pas y participer. Le préavis décrit très bien les diverses étapes qui ont finalement permis, après 15 ans d'effort, de voir un projet ficelé et présenté à ce Conseil.

Je souhaite cependant relever un point, qui a été une constante durant ces 15 ans, à savoir le manque de fiabilité du MOB. En effet le MOB, propriétaire du bâtiment de la Gare aura changé 5 fois de position mettant à terre à chaque fois le travail entrepris

pour créer ce lieu au rez-de-chaussée de la Gare. Il faut rappeler que les statuts de la Fondation, qui ont été écrit par votre serviteur avec M. Wehrli, prévoyaient que ce lieu multiservice se développe dans le bâtiment de la Gare. Par conséquent nous étions, en quelque sorte, amenés à devoir travailler avec le MOB. Le MOB, dans un premier temps, après avoir pris connaissance du projet, nous a annoncé qu'il souhaitait vendre le bâtiment. Il était propriétaire, c'est une gare, il s'agit d'un lieu où les voyageurs peuvent attendre les trains, mais la politique à l'époque était de tout à coup vendre le bâtiment.

Nous avons analysé comment éventuellement racheter ce bâtiment, et la deuxième position communiquée par le MOB, a été de ne pas vendre et d'investir dans une rénovation lourde. C'était beaucoup plus simple pour nous et je me souviens encore d'une séance où, avec M. Jean-Baptiste Piemontesi, nous sommes allés rencontrer les responsables du MOB pour finaliser le bail à loyer de 5 ans ainsi que toutes les conditions liées à la période transitoire jusqu'à la signature de ce bail, car il était nécessaire de déposer un préavis.

Nous étions ravis d'avoir enfin finalisé cette négociation et lorsque nous sommes entrés dans la salle, le MOB nous a dit tout simplement qu'il renonçait totalement à cette rénovation lourde et que, dorénavant, il souhaitait ne pas investir autre chose que le minimum.

Nouvelle période de travail, d'analyse, pour essayer de comprendre et de voir comment répondre à cette nouvelle position du MOB.

Quelques saisons plus tard, le MOB nous a dit soudain qu'il souhaitait finalement prendre ses responsabilités de propriétaire et investir de manière conséquente, notamment dans l'isolation, parce que le réchauffement climatique devenait un thème. Nous avons pris acte et il y a eu, à cette époque, un énorme travail effectué pour préparer, réactualiser le business plan, mais aussi les coûts de construction etc.

Nous avons finalement présenté un projet au MOB qui répondait à ces critères, nous avons appris alors que la nouvelle position du MOB était de ne plus rien investir suite au COVID.

Je me suis retiré de la Fondation, fatigué, en 2021 et je dois dire que je tire mon chapeau à l'équipe qui a finalement fait ce qui fallait, c'est-à-dire sortir de ce guêpier du MOB et aller au Buffet de la Gare pour développer un projet qui est encore plus attractif et à mon avis, qui répond à tous les objectifs que nous avons fixés près de 15 ans auparavant.

Je finis mon intervention en disant que, dans cet esprit, je regrette énormément que le MOB se soit comporté de cette manière. D'abord parce que la Gare aurait été bien mieux animée si nous avions pu y faire ce lieu multiservice dans la gare, le buffet de la gare se trouve juste à côté ce n'est pas très grave, mais quand même.

Ensuite, j'aimerais quand même relever que depuis le moment où nous avons annoncé que nous étions prêts à payer un loyer pour cette Gare, 10 ans se sont écoulés. Le MOB n'a pas encaissé un seul franc de loyer, ce bâtiment est dans un état de plus en plus délabré et les investissements devront de toute façon être faits un jour, donc, le MOB, largement subventionné par les pouvoirs publics néglige le parc immobilier, notamment aux Avants et néglige toutes les opportunités d'encaisser des loyers ce qui est absolument regrettable. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

7.1 Motion de Mme Jessica Ruedin « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations - bis repetita » ;

Mme Jessica Ruedin (Vert-e-s)

Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Chères et chers collègues,
Suite à la communication de la Municipalité de ce soir relative au traitement des motions et postulats, je ne suis pas certaine d'avoir compris ce qu'il adviendra finalement des motions et postulats qui ont été classées cette fin d'année... Dans le doute sur le sort qui leur sera réservé, et sans confirmation orale de la Municipalité suite à ce développement que ma motion originale du 2 mars 2022 sera bien ajoutée à la liste des objets en attente de réponse, je souhaite développer cette motion comme prévu.

Lors de notre dernière séance, les conseillères et conseillers communaux ont appris que la Municipalité considérait comme réglés un certain nombre de motions et postulats, malgré le vote contraire de notre Conseil sur ces objets. En fin d'intervention, Monsieur le Syndic spécifiait que si un conseiller ou une conseillère estime que le rapport ne répond pas à l'intervention déposée, libre alors à lui ou elle de redéposer une nouvelle intervention sur le même sujet.

Sans revenir sur le fond de l'histoire que je trouve désolant et, estimant comme une large majorité de ce Conseil, que le rapport-préavis 32/2022 ne répondait pas à ma motion déposée le 2 mars 2022, je me permets de revenir devant ce Conseil avec ce même objet.

Comme déjà mentionné, Montreux accueille de nombreuses manifestations de grande ampleur chaque année, qui font sa renommée. Malheureusement, ces manifestations viennent parfois avec leur lot de nuisances pour les habitants et habitantes, essentiellement en lien avec la mobilité incontrôlée du public. Le Marché de Noël, lors de ses éditions 2021 et 2022, en est un exemple flagrant : bouchons, klaxons intempestifs, moteurs rugissants, pollution, et j'en passe.

Cette situation n'est pas une fatalité. Grâce à des plans de mobilité étudiés et maîtrisés, il est possible de limiter ces nuisances et de les contrôler, comme l'a démontré la Fête des Vignerons en 2019. Le public planifie son arrivée et ne patiente pas des heures dans le trafic, les acteurs économiques (livreurs, médecins, services de sécurité, etc.) peuvent continuer leurs activités journalières et les habitants peuvent rentrer chez eux facilement et profiter de leur ville sans bruit ou pollution liés au trafic. L'organisateur, quant à lui, véhicule une image positive avec un événement bien organisé, accessible facilement et sans frustration. Bref, en un mot, tout le monde a à gagner d'un tel dispositif.

Aussi, estimant que l'octroi d'un crédit d'étude ne constitue en aucun cas un plan de mobilité, cette motion demande à la Municipalité de mettre en place des mesures concrètes pour des plans de mobilité pour les grandes manifestations.

Je demande que la prise en considération de cette motion soit votée immédiatement par ce Conseil et renvoyée directement à la Municipalité conformément à l'article 104 alinéa 2 de notre règlement.

M. le Président

Je vous relis l'article 104 :

Art. 104 Procédure – Traitement

1 Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le président sur la proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération.

2 Il peut soit :

a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la proposition en considération et le renvoi à la Municipalité, si cinq membres le demandent ;

b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

La motionnaire ayant demandé le renvoi direct en Municipalité, nous allons tout à l'heure le soumettre au vote, si le renvoi est accepté je pense que la procédure est claire pour tout le monde. Si le renvoi est refusé, nous demanderons à ce Conseil si 5 membres soutiennent le renvoi en commission.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame la motionnaire

Ce re-dépôt est pour la Municipalité l'occasion de vous faire part de quelques informations sur l'avancement de la conception des plans de mobilité que vous avez déjà voté par le biais du rapport-préavis 32/2022.

La première phase de l'étude a été la récolte de données, celle-ci s'est faite par anticipation lors du Montreux Jazz 2022, puis après le vote du rapport-préavis, lors de l'édition du Montreux Noël 2022.

Cette récolte de données nous a permis de faire un état des lieux de la mobilité de ces deux manifestations, de quantifier et de qualifier les usages en termes de mobilité des hôtes se rendant à Montreux. A partir de ces éléments et au vu du calendrier, nous avons pris le parti de travailler dès janvier sur la réalisation d'un plan de mobilité et d'accessibilité pour le Montreux Jazz. Des lignes directrices ont été définies avec pour objectif essentiellement un report modal vers les transports publics, qui se décline en mesures. Nous sommes aujourd'hui au stade du travail de l'affinage de ces mesures, elles donneront lieu à un plan d'action détaillé qui se concrétisera ensuite dans un plan de mise en œuvre, puis un monitoring. Le déploiement de ces mesures se réalisera en partie, lors du Montreux Jazz 2023, d'autres devront peut-être être reportées au vu du calendrier ambitieux suivi par la Municipalité.

Pour le Montreux Noël, le même processus sera suivi dès l'été pour concevoir un plan de mobilité adapté aux spécificités de la manifestation, que ce soit en termes d'horaire ou l'absence de billetterie, etc.

La conception des plans de mobilité est en cours et s'inscrit pleinement dans la réponse à la demande de la motion votée l'an dernier. Il n'est évidemment pas possible de vous livrer davantage de détails ici en plenum, mais si la motion devait être renvoyée en commission pour étude et rapport, il serait alors possible de vous donner davantage d'informations sur le processus en cours.

Dans tous les cas, il est prévu de communiquer publiquement à ce sujet d'ici l'été. Le travail avance à un rythme soutenu et c'est un point qu'en votre qualité de cadre de l'administration publique veveysanne, Madame la motionnaire, vous devriez pouvoir aisément appréhender.

Enfin nous vous rappelons également que la commission de gestion a pour mission de contrôler le suivi et la bonne exécution des préavis ; c'est là aussi un moyen pour le Conseil communal de suivre le travail de la Municipalité et cas échéant de le contrôler.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime que, dans la continuité des demandes exprimées par le Conseil communal, elle agit par des mesures concrètes ainsi que le demande la présente motion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Pour ma part, j'aimerais bien que ce Conseil renvoie plus souvent en Municipalité certains objets.

Cependant, il s'agit d'un sujet dont il faut peut-être discuter entre les groupes, parce que si nous nous référons au préavis dont M. Chiaradia a parlé, qui octroyait un montant de CHF 290'000.-, nous n'avons en fait aucune idée des montants qui ont été dépensés jusqu'à présent. En ajoutant une motion par-dessus l'étude en cours, nous risquons, d'une part, de déclencher une commission, et donc des coûts, et d'autre part de rajouter encore un objet à la liste des objets déjà en cours. Soit Mme Ruedin nous donne un peu plus de détails stratégiques sur ce qu'elle voit comme bénéfique à redéposer sa motion soit, dans le cas contraire, je demanderai 5 minutes de suspension de séance pour pouvoir discuter entre groupes afin de savoir si nous nous accordons à renvoyer en Municipalité et si cela intéresse une majorité du Conseil.

Mme Jessica Ruedin (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je souhaite préciser que je demande le renvoi direct à la Municipalité pour nous épargner à toutes et tous une nouvelle séance de commission qui, étant une cadre de l'administration veveysanne comme cela a été mentionné, me permet d'être consciente qu'il s'agit d'un travail énorme de la part des membres du Conseil communal, des membres de l'administration et de la Municipalité de refaire des séances de commission supplémentaires.

En travaillant dans une administration communale, écrire une communication ou un rapport-préavis c'est exactement le même temps de travail, ce sont juste les conclusions qui sont un peu différentes, mais cela donne exactement 12 secondes de travail en plus, donc je ne pense pas que ce soit réellement un problème et je pense que l'objet n'a vraiment pas changé.

Aujourd'hui ce que je souhaite savoir, ce sont les mesures qui seront mises en place, je suis très contente de savoir qu'un plan d'action et des mesures sont prévus, mais pour moi encourager les transports publics c'est super, mais s'est une grande intention, mais en aucun cas des mesures. Je maintiens ma motion et je demande le renvoi en Municipalité et qu'une réponse soit fournie sous la forme d'un rapport-préavis et pas sous la forme d'une communication, car je ne pense pas que cela change grand-chose.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Le conseil communal de Montreux renvoie cette motion à la Municipalité par
52 OUI, 8 NON et 20 abstentions**

7.2 Postulat de M. Olivier Müller : « Du béton plus durable à chaque fois que possible » ;

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Je ne vais pas faire d'introduction sur le fait qu'il y a un changement climatique, je crois que tout le monde est au courant. Au niveau mondial, le béton, et plus précisément le ciment qui le compose, est responsable de 8% des émissions de CO2.

La recherche et développement de nos écoles polytechniques, de nos fabricants de ciment ou de nos producteurs de béton a permis de développer des solutions innovantes qui réduisent l'impact environnemental du béton.

Disons-le clairement et fièrement, la Suisse est à la pointe de la technologie dans ce domaine. Il existe maintenant sur le marché des bétons réputés plus durables, aux propriétés très similaires par rapport aux anciens bétons et à des coûts devenus identiques.

Béton recyclé, ciment bas carbone, béton fibré ultra performant, ou simplement moins de béton ou du béton moins dosé en ciment, voilà des solutions plus durables qui n'attendent qu'à être implémentées par les maîtres de l'ouvrages publics, respectivement par les ingénieurs et architectes mandatés.

Plusieurs villes du canton ont déjà adopté des mesures dans ce sens. A Montreux, la passerelle de Chaumény, en béton fibré ultra performant, est un bon exemple d'une construction plus durable. A l'inverse, on ne trouve pas de mention de béton durable dans les conditions spécifiques d'août 2022 de l'appel d'offres construction de la rénovation du 2m2c. C'est bien dommage.

Avec les nombreuses constructions intégrant du béton qui attendent notre commune ces prochaines années et le fait que la technologie existe et que nos entreprises vaudoises sont prêtes, montrons l'exemple !

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'utiliser du béton plus durable lors de la construction d'ouvrages communaux en béton.

Je demande le renvoi de ce postulat à une commission qui sera définie lors de la prochaine séance.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

7.3 Postulat de M. Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes - bis repetita » ;

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Lors la dernière séance du conseil communal, notre Syndic nous expliquait qu'il était juridiquement acceptable d'enlever de la liste des points en suspens les objets que la Municipalité avait - selon elle - traité, et ce même si le Conseil communal avait refusé de prendre acte de la réponse municipale.

Une telle mise devant le fait non accompli dénote un certain manque de considération, voire un manque de considération certain des décisions de ce conseil. Pas très malin relatait d'ailleurs notre collègue Michel Zulauf. Le Syndic avait cependant lui-même indiqué qu'un conseiller communal était libre de redéposer une nouvelle intervention sur le même sujet, et c'est exactement ce que je fais ce soir, comme l'a d'ailleurs aussi fait et expliqué notre collègue Jessica Ruedin juste avant.

Pour bref rappel, en 2017, le conseil communal avait accepté à l'unanimité moins 5 voix la prise en considération du postulat concernant l'ensemble des places de jeux de notre commune. En février 2022, une majorité de ce conseil avait refusé de prendre acte que le rapport-préavis 35/2021 répondait à ce postulat. En effet, ce rapport-préavis ne concernait que 4 places de jeux sur les 34 que compte notre commune.

A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les perspectives à court et moyen termes concernant 28 places de jeux, alors que c'était la raison même (et le titre) du postulat. Je ne crois pas demander quelque chose d'absolument extraordinaire ni énergivore, un simple tableau avec les places de jeu et les intentions municipales correspondantes est suffisant. Et très sincèrement, ayant abordé le sujet avec pas mal de parents, je sais que cette réponse est attendue avec intérêt par nos citoyennes et citoyens.

Bis repetita dans le titre de ce nouveau postulat, cela signifie je reprends tel quel les demandes de mon postulat 2017 qui étaient :

« d'inviter tout d'abord la Municipalité à dresser un état des lieux des places de jeux actuelles et d'informer sur les projets en cours » et « d'étudier les opportunités suivantes :

- 1) A court terme, de s'assurer de la conformité de nos places de jeux avec les normes de sécurité en vigueur.
- 2) A moyen terme, de rendre certaines places de jeux plus attractives pour les enfants et plus conviviales pour les parents.
- 3) A moyen terme, de mener une réflexion sur les possibilités d'extensions ou de fermetures des places existantes et de créations de nouvelles places de jeux, afin qu'au final l'offre soit en adéquation avec la demande. »

Le conseil communal ayant ma foi déjà statué favorablement sur l'objet, je demande cette fois-ci un renvoi directement à la Municipalité, conformément à l'art. 104 al. 2 de notre règlement.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Monsieur le postulant, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Si la Municipalité a enlevé le postulat de M. Müller portant le titre « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen terme », c'est parce qu'elle estime y avoir pleinement répondu et cela de plusieurs manières :

Premièrement la Municipalité a mandaté le bureau d'architectes paysagistes In Situ, afin de faire l'étude de l'ensemble des 34 places de jeux, sises sur le territoire communal. Un rapport de 90 pages a été produit et transmis au conseil communal dans le cadre du rapport-préavis no 35/202, il contient toutes les informations nécessaires pour répondre à M. Müller. Par ailleurs l'étude a coûté plus de CHF 10'000.-.

Deuxièmement, Monsieur Müller a déposé deux autres motions, dont une a été transformée en postulat, qui ont comme objet la place de jeux du Marché couvert et de la Rouvenaz, ainsi que celle située dans le Parc du Vieux Clarens. La motion et le postulat ont été maintenu dans la liste des communications sur l'état des objets en suspens, car la Municipalité souhaite y répondre à travers un rapport-préavis. Par ailleurs, dans le cadre de l'étude de ces deux motions complémentaires sur la thématique des places de jeux, la Municipalité a apporté des éléments quant à la planification de la remise en état des places de jeux à rénover. Elle a également partagé sa vision en la matière d'aménagements de places de jeux à deux commissions distinctes, vision qui a été saluée par ces dernières.

Troisièmement, la rénovation des places de jeux se poursuit à un rythme soutenu :

- La rénovation de la petite place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion a été terminée,

- La rénovation de la place de jeux de Haut de Caux a été terminée et inaugurée lors du coup de balai du 3 septembre 2022,
- La rénovation de la place de jeux des Marais d'Avants aux Avants est en bonne voie.... il reste l'engazonnement et la plantation d'un arbre,
- La consultation populaire sur le devenir de la place de jeux du Basset en cours, les ateliers participatifs auront lieu le 6 mars prochain, à la Maison de quartier de Clarens,
- Au parc du Vieux Clarens, un banc public d'exercice physique multigénérationnel, viendra compléter l'offre ludique....

Bref, ce n'est pas comme si les services communaux ne faisaient rien ! Tout au contraire, c'est une thématique qui nous tient à cœur ! Ainsi, l'état des lieux a été fait dans le cadre du rapport du bureau In Situ et la vision a été partagée dans le cadre de trois séances de commissions !

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, les raisons qui ont fait que la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Monsieur Müller et pour lesquelles nous vous invitons à ne pas renvoyer à la Municipalité, le postulat bis repetita.

Il est plus important pour nous de mettre les moyens tant humains que financiers, dans des réalisations concrètes et c'est ce à quoi nous travaillons !

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'état des lieux est fait je suis d'accord, le rapport In Situ donne un bon état des lieux, mais ce qui manque ce sont les intentions municipales, elles ne sont pas communiquées.

Nous ne savons pas si vous suivez ces informations ou pas et vous en mentionnez beaucoup, si vous regrouper tout cela dans un document, dans un rapport, vous répondez au postulat. Je maintiens ma demande.

Le conseil communal de Montreux renvoie cette motion à la Municipalité par 32 OUI, 31 NON et 17 abstentions

7.4 Postulat de MM. Emmanuel Gétaz et Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un espace muséal sur l'histoire de la musique à Montreux.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons convenu avec M. Michel Zulauf que je lirai le postulat et qu'il fera une intervention après ma lecture pour expliquer pourquoi nous redéposons ce postulat.

Comment les villes mettent-elles en valeur leur propre histoire et leur patrimoine dans des lieux ouverts toute l'année aux visiteurs ?

En général, elles le font par la création de centres thématiques, ou musées, des lieux qui apportent une très grande valeur ajoutée dans les villes, surtout lorsqu'elles ont vocation à accueillir des visiteurs, touristes et congressistes.

Mais ils apportent aussi beaucoup à la population locale, car ils renforcent l'identité de la ville, permettent des visites scolaires enrichissantes, sur des thèmes concrets, etc. Les centres thématiques modernes (ou musées) n'ont rien à voir avec des espaces poussiéreux.

Au contraire, ils sont des lieux où de nombreuses formes de communication et de langages didactiques sont utilisées.

Ils sont émotionnels en même temps qu'éducatif, ils évoluent, ils présentent des expositions temporaires, ils participent à des événements.

Le canton de Vaud évolue avec un dynamisme extraordinaire et s'adapte au 21ème siècle, qui sera basé sur le savoir, la communication et les échanges.

Dans cette grande dynamique, la place des lieux muséaux ou thématiques est très importante.

Montreux, ville touristique, connue internationalement, n'a en tout et pour tout qu'un musée, visité par environ 2'000 personnes chaque année : le musée du Vieux Montreux.

Or, Montreux est riche d'un patrimoine culturel universel, l'histoire de sa relation avec la musique :

- Le Septembre Musical est l'un des plus anciens festivals de musique classique d'Europe. Son histoire reste largement inconnue.
- Igor Stravinsky composa à Montreux l'une de ses œuvres les plus célèbres : « Le Sacre du Printemps ». Les archives de la commune hébergent des documents exceptionnels sur ce séjour montreuisien de Stravinsky, mais presque personne ne peut les admirer.
- Le Montreux Jazz Festival est l'un des plus anciens festivals de jazz et de musique du 20ème siècle du monde et probablement le plus célèbre. Mais 350 jours par année, les visiteurs venus du monde entier demandent à l'Office du tourisme où aller pour vivre quelque chose en rapport avec le festival.
- Le groupe Queen et Freddie Mercury composèrent et enregistrèrent à Montreux, dans leur célèbre Mountain Studio, une grande partie de leurs chansons les plus célèbres. Pour la petite anecdote, la page Facebook de Queen a encore aujourd'hui 26 millions de fans, ce qui montre à quel point le chanteur et le groupe sont restés populaires. Seule une statue, au demeurant magnifique, et la visite du Mountain studio, rénové intégralement par le Casino Barrière, permettent un rappel, bien modeste, de ce que représenta Montreux dans l'histoire du groupe. Jim Beach, manager de Queen, toujours très actif, habite au Mont Pèlerin, où il a ses bureaux.
- Luc Plamondon, auteur de Starmania et de tant d'autres textes de chansons célèbres, habite depuis de très nombreuses années à Montreux.
- Le Montreux Choral Festival a écrit de grandes pages de l'art choral et a réuni des chœurs du monde entier durant plus de 50 ans.
- Enfin, mentionnons les archives du festival de Jazz de Montreux, propriété de feu Claude Nobs, aujourd'hui précieusement entretenues par Thierry Amsallem, habitant à Caux. Ces archives ont été inscrites au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Elles sont considérées au même niveau que, par exemple, la collection de documents sur la vie et l'œuvre d'Ernesto Che Guevara présentée par la Bolivie et Cuba ou le recueil de témoignages des victimes de l'Holocauste conservé au Mémorial Yad Vashem de Jérusalem et présenté par Israël.

Montreux a donc dans ses mains de quoi créer l'un des plus beaux centres ou musées de la musique du monde !

Un lieu où seraient racontées à la fois des histoires de personnes, d'œuvres et d'événements, tous en lien étroit avec la musique et son histoire au 20ème et 21ème siècles et avec Montreux.

Un lieu qui pourrait se régénérer constamment grâce à des expositions temporaires en lien avec les événements que sont les festivals et les artistes qui y sont présentés. Un lieu où la relation de Montreux avec des personnalités comme Igor Stravinsky et Freddie Mercury seraient racontées et illustrées.

Pour les visiteurs de passage, un tel lieu donnerait très envie de s'arrêter à Montreux et de consacrer plusieurs heures à sa visite et à l'expérience musicale et narrative qu'il proposerait.

Et il donnerait envie de rester une nuit à Montreux, si cette maison ou ce musée de la musique invitait à d'autres expériences, que ce soit la visite du Mountain studio, un concert au NED ou une visite à Caux où Claude Nobs vivait.

Ce ne sont là que des idées, peut-être en partie des utopies, mais nous pouvons réfléchir à la manière de rendre notre commune plus attractive et dynamique, en dehors des périodes de festivals.

Le départ des grands congrès, la difficulté à remplir suffisamment les hôtels sont des bonnes raisons de penser à l'avenir et d'essayer de mieux mettre en valeur notre patrimoine historique musical.

Et de plus, nous, habitants de Montreux, serions fiers d'avoir un tel lieu dans notre ville, racontant l'histoire de la relation si exceptionnelle de la population de Montreux avec le monde de la musique et certains de ses génies, interprètes ou auteurs.

Rappelons que notre collègue Jean-Marc Forclaz a déjà demandé d'étudier la possibilité de créer un musée du jazz sur la parcelle Held, rachetée par la commune. Nous proposons d'étudier quel lieu pourrait accueillir un espace ou musée plus large, embrassant toute l'histoire de la musique à Montreux et non seulement le jazz.

Notre postulat va donc plus loin que le postulat de M. Forclaz.

Mais il va bien évidemment dans le même sens.

En conclusion, par ce postulat, nous souhaitons que la Municipalité analyse les possibilités de créer ce lieu sur la commune, en faisant également une recherche de base sur les musées et leur coût, notamment lorsqu'ils ont pour thématique la musique. Nous suggérons que la Municipalité analyse aussi quelles pourraient être les pistes de financement.

Et enfin, nous suggérons que la Municipalité réunisse des informations déjà existantes sur l'impact économique que des centres thématiques ou musées peuvent avoir sur une ville comme la nôtre.

Nous demandons que notre postulat soit transmis à une commission, pour étude et rapport.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Pour commencer, je tiens à féliciter notre collègue Emmanuel Gétaz pour la rédaction du postulat que j'ai cosigné. Il est d'une grande clarté, il est solidement argumenté, il s'inscrit dans la durée car il nous interpelle aujourd'hui sur un projet qui peut constituer un défi pour l'avenir de notre Commune. La question n'est pas de savoir s'il est utopique car les utopies du moment peuvent devenir une réalité du lendemain.

Les difficultés que l'on peut identifier au moment du dépôt de ce postulat sont la localisation de l'ouvrage envisagé, son financement, les conditions mêmes de sa réalisation. Là où il y a une volonté il y a un chemin: c'est une nouvelle génération d'acteurs de la vie culturelle et musicale à Montreux qu'il faut convaincre du bien-fondé du projet, sur le plan politique c'est une réflexion que nous devons mener au sein des groupes qui constituent notre Conseil, c'est la nécessité qu'il y a d'établir des contacts solides, sincères et durables, avec la Municipalité, avec les services communaux, avec la population et avec les entrepreneurs qui seront disposés à s'engager en faveur de ce projet. Comme pour toutes choses, la sincérité dans l'action est nécessaire car elle permet de surmonter les inévitables difficultés qui peuvent survenir en cours de route. Malheureusement, le texte finalisé de ce postulat n'était pas entre nos mains lors des séances de groupes de lundi dernier. Or ce serait stupide de nous diviser pour une question de procédure ou de susceptibilité. C'est la raison pour laquelle je vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en accord avec notre collègue Emmanuel Gétaz, de transmettre ce postulat à une commission qui se prononcera sur sa prise en considération. Vous conviendrez que nous n'en sommes pas à un mois près !

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

7.5. Postulat de Mme Stefania La Spada : « Escaliers de JACOB »

Mme Stefania La Spada (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans notre belle ville nous avons la chance d'avoir l'Escalier Jacob au centre, en face de la Gare et du débarcadère. Un passage quotidien pour les citoyens de Montreux et surtout pour les touristes. Oui, les touristes, ceux qui paient un billet de train, d'avion ou autre, pour venir visiter une ville historique, musicale, artistique et culturelle et qui utilisent l'escalier Jacob pour se rendre à la Gare à l'avenue des Alpes et vice-versa pour se rendre côté lac à la Grand Rue, office du tourisme, débarcadère et promenade sur les quais.

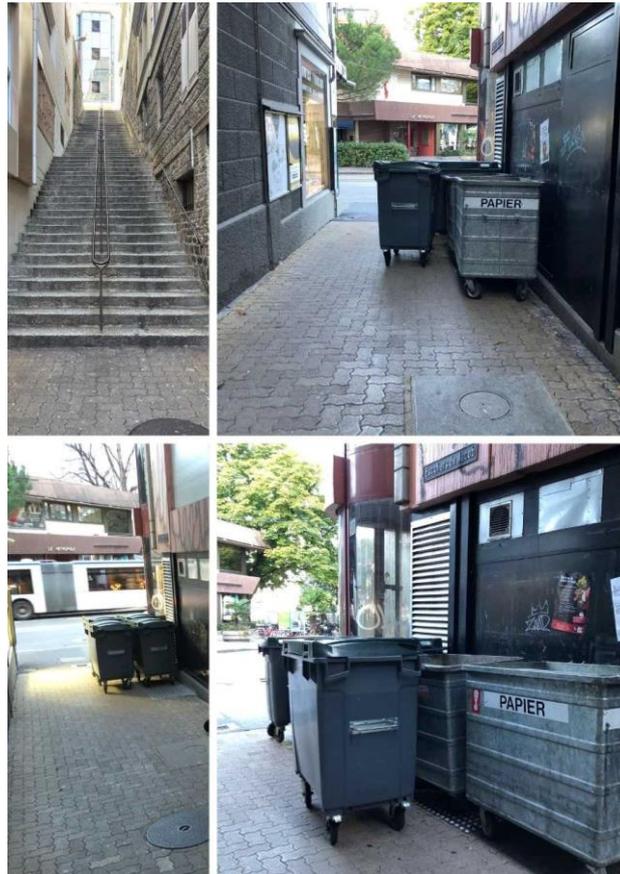
Raison pour laquelle, ce passage devrait être une carte de visite essentielle et nécessite une attention particulière de la part de la commune pour améliorer l'éclairage et lui redonner une ambiance agréable et moderne.

Sur le même site se trouve également l'ascenseur communal, qui mérite une attention particulière pour en faire un ascenseur panoramique et être fier de l'avoir sur la Grand Rue de Montreux comme étiquette touristique.

Dans le cadre de ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'offrir aux Montreusiens et à leurs visiteurs des infrastructures de qualité en proposant les rénovations suivantes :

- Éclairages appropriés afin de valoriser l'escalier Jacob ;
- Une solution pour les poubelles situées entre l'escalier en objet et le restaurant 1820 ;

- Une rénovation de l'ascenseur pour en faire un élément attractif et panoramique.
Je souhaite donc que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.



Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 Réponse à l'interpellation de Mme Ida Rodman : « Les projecteurs des installations sportives de la Commune » ;

M. le Président

Cette réponse figurait déjà dans l'ordre du jour précédent, mais était manquante dans l'enveloppe papier, raison pour laquelle ce point est resté à l'OJ.

Mme l'interpellatrice est-elle satisfaite de la réponse Municipale ?

Mme Rodman est satisfaite de la réponse Municipale.

8.2 Réponse à l'interpellation de M. Lionel Winkler : «Des trous et des potelets» ;

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues,

Je remercie la Municipalité d'avoir pris le temps de rédiger une réponse à mon interpellation, mais qui n'est malheureusement pas satisfaisante par rapport aux très nombreux commentaires négatifs sur la situation aux Colondalles.

Je ne sais d'ailleurs pas trop comment qualifier cette réponse qui semble plutôt s'adresser à un lecteur ne connaissant rien à la situation, mais en tout cas pas au Conseil communal de Montreux et aux nombreux utilisateurs de la route des Colondalles. J'aurais même l'envie de dire que la réponse n'est pas à la hauteur du Conseil Communal, mais à celle des potelets, à 80cm du bitume....

Je ne m'épancherai pas ce soir sur les détails qui manqueraient dans la réponse afin de bien comprendre la situation, mais je relèverai uniquement 3 points particuliers : les accidents, la modération du trafic et les demandeurs.

- les accidents : 36 en 5 ans. Si je fais une bête multiplication par rapport à ma demande, on arrive à 108 accidents sur 15 ans. A la fois monstrueux et étonnant. Etonnant car quand on se renseigne sur le site de l'office fédéral de la statistique, organe que l'on peut, j'imagine, qualifier de sérieux, complet et fiable, il a eu 1 accident en 2011, 2 accidents en 2012, 1 accident en 2014, 1 accident en 2018 et 1 accident en 2020 sur ce tronçon de route. Et en plus, je ne vois pas ce que le dommage sur une barrière de passage à niveau vient faire ici...

- La modération du trafic, ensuite : on nous informe que la situation précédente n'était, je cite : "pas du tout idéale"... Si elle était si catastrophique que ça, elle n'aurait certainement pas perduré pendant plus de 15 ans...

Quant aux "conséquences des vitesses relativement élevées", il eût été intéressant de connaître le "relativement" par une V85, par exemple... Le Conseil communal n'est pas si inculte que ça...

Et pour ce qui est "d'assurer la même fluidité du trafic", permettez-moi de vous informer que l'on y est pas du tout, bien au contraire.

Dans le cadre de la fluidité, qui, je le souligne encore une fois ne veut pas dire vitesse, je me permets en passant, de rappeler une règle de la circulation routière (art. 45 LCR), je cite : "Si un croisement se révèle difficile, le véhicule descendant doit s'arrêter à temps, le premier". Maintenant, on ne sait plus quelle règle respecter...

- dernier point concernant les demandeurs : "plusieurs" veut dire de 2 à... énormément. Il y aura donc lieu de mettre en balance le "plusieurs" habitants de la route de Colondalles avec le "plusieurs" utilisateurs de la route de Colondalles et de trouver une solution véritablement réaliste qui ne péjore personne...

Ceci dit, je suis tout de même surpris que vous nommiez l'association du village de Vernex, puisque j'avais pris contact avec son gouverneur, avant l'interpellation, et qu'il m'avait confirmé qu'il n'y avait aucune demande de leur part à ce jour... Etonnant.

Bref, la réponse ne satisfait donc pas l'interpellateur, ni personne d'ailleurs. Et du coup, il est apparu une question primordiale qui va rester en suspens par rapport à cette situation aux Colondalles : en cas d'accident dû à la dangerosité de ces potelets pendant la période de test, qui va payer les dégâts matériel et/ou humain ? La DGMR, la Commune ? C'est-à-dire le citoyen-contribuable innocent ? Ou le Municipal en charge ?.....

Je remercie pour votre attention et vous donne rendez-vous au prochain épisode.

M. Fabrice Yerly (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite réagir à l'interpellation sur les potelets, principalement sur son développement par M. Winkler.

Le trafic passant à travers notre commune est en constante augmentation depuis plusieurs années (à l'exception de 2020), à l'instar de tout le réseau routier suisse. Le réseau principal est censé absorber ce trafic, néanmoins il est régulièrement saturé sur le territoire communal, notamment aux heures de pointe en semaine, les vendredis et dimanches en soirée.

Lorsque le réseau principal est saturé, les systèmes de navigation invitent les véhicules à se reporter sur le réseau secondaire, et il devient courant de voir des voitures aux plaques minéralogiques lointaines passer jusque sur le pont de pierre en cas de surcharge du trafic.

Ceci a des conséquences néfastes pour la santé des habitant.e.s et pour la sécurité des usagers de la route. De plus cela compromet l'intervention des véhicules d'urgence, en plus de l'impact sur la pollution de l'air et sur le bruit.

La route des Colondalles n'a pas été conçue comme route de transit et ne fait pas partie du réseau principal. Il s'agit d'une ancienne route vigneronne, étroite. Des chemins piétons débouchent directement sur la route, masqués par des murs en pierre, mettant ainsi en danger les piétonnes et piétons qui s'engagent sur la chaussée.

Les habitants des lieux ont demandé à la commune d'y remédier, inquiets de la dégradation sonore et sécuritaire. Et la commune y a répondu favorablement, merci pour cette réactivité !

Les mesures mises en place visent à protéger les piétons et accès d'immeubles en amont de la route. Les cyclistes que j'ai interrogé sur cette route sont plutôt favorables à ces mesures, vu qu'elles empêchent les dépassements par les gros véhicules de trop près. Le véritable danger pour les cyclistes, ce sont les voitures stationnées en aval qui parfois ouvrent les portières sans prendre garde aux autres.

Ces mesures visent aussi à décourager le trafic de transit à cet endroit, et de le diriger vers le réseau principal. Bien sûr que cela demande un peu de temps avant que les habitudes changent. Il est à espérer qu'une fois que ce sera fait cela servira à tous les véhicules empruntant cette route, dès lors qu'elle sera moins chargée.

Ainsi, la commune met en pratique sa politique visant à pacifier le trafic, encourager la mobilité douce et répond aux attentes des habitant.e.s qui souhaitent retrouver des nuits tranquilles.

On trouvera toujours des gens qui refusent cette politique, des rouspéteurs (en bon Vaudois) qui ne sont jamais contents lorsque quelque chose change. En général, on n'entend que les mécontents. D'où mon intervention, pour remercier la commune et l'encourager à continuer dans cette voie. Merci pour votre attention.

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si l'objectif est de diminuer la vitesse sur cette route, est-ce qu'il ne serait pas possible de la limiter à 30km heure ?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ajouter une petite goutte d'eau au moulin, j'ai eu la chance aujourd'hui d'assister à une variante en revenant, soit un cycliste qui est passé entre le mur et les potelets, ce qui fait que pour les piétons c'est tout aussi dangereux et qu'il s'exposait lui-même à un choc si quelqu'un descendait. Je ne pense pas que ce soit le but des potelets que les gens passent à l'intérieur. Les vélos peuvent le faire, mais du coup ils participent

aussi à une situation accidentogène, vu qu'ils devraient passer à gauche comme les autres véhicules et que les voitures devraient attendre et leur céder la priorité en faisant attention. Ces potelets sont le meilleur du pire pour tout le monde. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 Interpellation de M. Vincent Tschopp : « Parking du Marché Couvert, un stationnement de poids ? » ;

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les véhicules individuels ont très largement augmenté de poids depuis les années 70. Passant d'une moyenne de 859 kg à plus de 1242 kg en 2022, un véhicule seul pouvant facilement peser 2700kg. Toutes les sources ne sont pas vraiment concordantes quant à la moyenne des kg, mais toutes arrivent à la même conclusion, le poids des voitures de tourisme a pratiquement doublé.

Face à cette augmentation de poids, relevée par des architectes dans un article de la revue automobile, les parkings construits dans les années 70 pourraient-ils avoir des problèmes structurels car construit pour des véhicules largement plus légers.

La municipalité a-t-elle déjà eu vent de cette question et ou s'en est-elle déjà souciée concernant le parking souterrain du Marché Couvert ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement la Municipalité a eu déjà eu l'occasion de prendre en compte cette question. Pour preuve, en 2007, un préavis avait été proposé puis accepté par votre Conseil ce qui a permis des travaux de renforcement des piliers de ce parking, réalisés en 2011, de manière à pouvoir respecter les dernière normes SIA en date.

Vu que vous nous avez transmis votre interpellation il y a deux jours, nous avons repris contact avec les ingénieurs, qui nous ont confirmé que ce parking supporte largement un poids de 200 kilos au m², ce qui représente la garantie de supporter les voitures les plus lourdes.

Pour l'instant il n'y a donc pas de souci : le renforcement des piliers a été fait et l'état global du parking est régulièrement contrôlé.

M. Tschopp est satisfait de la réponse Municipale.

8.4. Interpellation de M. Matthieu Burkhart : « Pour que la ligne 204 ne soit plus un pédibus »

M. Matthieu Burkhart (ML)

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

A deux reprises, en 2016 et 2022, la Municipalité a proposé au Conseil communal l'amélioration de l'offre de la ligne de bus urbaine 204. Aujourd'hui le succès est au rendez-vous et nous pouvons nous en réjouir.

Lors du premier préavis soumis au Conseil communal, l'Exécutif avait indiqué que l'arrêt « Pertuiset » amont avait été supprimé et que les haltes « Rue du Port » ne seraient pas desservies afin d'optimiser le temps de parcours de la ligne.

Cependant force est de constater que les bus sont systématiquement freinés et stoppés dans leur progression par les feux de circulation. De plus, la Municipalité avait

indiqué en 2022 que l'installation des feux du Lorius était obsolète. De ce fait, la ou le conducteur de bus doit toujours descendre de son véhicule pour actionner manuellement le passage dudit carrefour, faisant perdre un temps certain.

Afin d'optimiser réellement le temps de parcours de la ligne 204, nous demandons à la Municipalité :

- Au carrefour du Lorius, quelle mesure entend-elle mettre en place pour éviter cet arrêt systématique ?
- Est-ce qu'une priorisation, des bus aux carrefours qui en sont dépourvus (quatre sur la route de Chailly et deux sur la rue du Lac) est-elle prévue ? Si oui, quelle échéance ?
- Si la Municipalité n'est pas compétente en matière de gestion du trafic, peut-elle être le relais de ces questionnements auprès de sécurité riviera, de VMCV ou autre ?

Par avance, merci de vos réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, Nous vous remercions pour votre interpellation et nous pouvons y répondre comme suit :

- *Au carrefour du Lorius, quelle mesure entend-elle mettre en place pour éviter cet arrêt systématique ?*

Il existe aujourd'hui une régulation du carrefour dans le sens Clarens-Avenue des Alpes, effectivement sous la forme d'un bouton presseur. Des réflexions pour modifier ce dispositif et introduire une priorisation dans le sens Avenue des Alpes-Clarens seront menées lors des travaux de réaménagement de surface du chauffage à distance en 2025. Les démarches sur l'autre sens de circulation, à savoir Clarens-Montreux, seront également menées à cette occasion.

- *Est-ce qu'une priorisation, des bus aux carrefours qui en sont dépourvus (quatre sur la route de Chailly et deux sur la rue du Lac) est-elle prévue ? Si oui, quelle échéance ?*

Sur la ligne 204 les carrefours suivants disposent d'une priorité aux feux : Casino-Paix-Lorius actuellement dans un sens. Le concept rue du Port-Gambetta sera revu quant à lui au plus tard lors du réaménagement de la chaussée liée au chauffage à distance, avec la construction d'un giratoire dès 2025. La priorisation des bus sur les carrefours de Tavel sera étudiée lors du remplacement des feux qui sont obsolètes. Enfin, un projet pour revoir le carrefour à feu de Chailly, y compris le principe de circulation des bus, est en cours d'étude et bien avancé. Le chantier devrait débuter en 2024.

- Si la Municipalité n'est pas compétente en matière de gestion du trafic, peut-elle être le relais de ces questionnements auprès de sécurité riviera, de VMCV ou autre ?

L'aménagement des infrastructures est bien de compétence de l'autorité territoriale. La commune entretient également des contacts permanents avec les VMCV afin de prendre en compte les besoins identifiés dans les études des projets.

La Municipalité estime avoir répondu à la présente interpellation.

M. Burkhart remercie la Municipalité pour ses réponses.

8.5. Interpellation de M. Matthieu Burkhart : « Bâtiments du cimetière, est-ce que la situation a évolué ? »

M. Matthieu Burkhart (ML)

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

En 2021, la Municipalité a soumis, par le préavis No 27/2021, une demande de crédit pour le financement d'une étude de projet, en vue de la transformation et réhabilitation des bâtiments du cimetière. Ce préavis a été refusé par notre Conseil.

Néanmoins, dans son rapport, la Commission relevait les points suivants :

- *Villa sise à l'avenue Eugène Rambert 27 :*
Une dangerosité certaine, suite à la présence de bris de verres des serres et de fers ressortant du béton armé, avait été constatée et nécessitait une sécurisation du site.
- *Locaux de service et dépôts de matériel et outillage :*
Les commissaires avaient été surpris et choqués par l'état de délabrement des sanitaires et du chauffage utilisés par le personnel communal.

A ce jour, la Municipalité n'est pas revenue avec un nouveau préavis concernant l'étude et/ou le projet de rénovation desdits bâtiments. Aussi, il est demandé à la Municipalité :

- La sécurisation des abords de la Villa a-t-elle été effectuée ? Si non, la Municipalité envisage-t-elle de le faire et dans quel horizon de temps ?
- Les conditions de travail et d'accueil du personnel communal ont-ils été corrigés et améliorés ? Par quels moyens ? Si non, qu'attend la Municipalité pour se mettre en conformité avec les directives MSST* ?

Par avance, merci de vos réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répond comme suit :

- *La sécurisation des abords de la Villa a-t-elle été effectuée ? Si non, la Municipalité envisage-t-elle de le faire et dans quel horizon de temps ?*

Les serres et les couches évoquées dans cette interpellation font partie intégrante du projet de maraîchage urbain dont le conseil a accepté le préavis dans sa séance de décembre 2022.

L'appel à projet concernant ce parcellet se fera à la suite de ceux des parcelles de Tavel et de l'ancien l'hôpital. Selon le projet présenté, les couches en béton seront démontées et évacuées et laisseront place à de la terre végétale permettant la culture en pleine terre de fruits et légumes.

Le vitrage des extrémités des serres est constitué de verre et il sera remplacé par un vitrage synthétique, tel que celui existant déjà sur les toitures afin que les futurs utilisateurs ne risquent plus de coupures en cas de bris de verre malveillants ou lié aux intempéries.

Actuellement, cette parcelle n'est pas autorisée au public. Toutefois le service des espaces publics procèdera à un contrôle afin de s'assurer que l'accès n'est pas libre.

Le cas échéant, des barrières provisoires type chabauri seront posées afin d'en interdire l'accès jusqu'aux travaux précités.

- *Les conditions de travail et d'accueil du personnel communal ont-ils été corrigés et améliorés ? Par quels moyens ? Si non, qu'attend la Municipalité pour se mettre en conformité avec les directives MSST* ?*

Dès le résultat connu concernant le préavis 27/2021, le chargé de sécurité de la Commune a été sollicité pour savoir si une possibilité d'accueillir l'équipe du cimetière dans des conditions acceptables était envisageable à des coûts raisonnables et à court terme.

Des solutions sont à l'étude soit dans le deuxième étage de la maison du jardinier, soit en posant des Portakabin dans la continuation des locaux existants, dans l'enceinte du cimetière.

Une séance entre les services concernés est agendée courant mars, afin de déterminer les interventions à réaliser pour que les directives de médecine, sécurité et santé au travail soient respectées. Il s'agira alors d'obtenir le financement nécessaire pour réaliser les aménagements souhaités.

La Municipalité s'est donc fixée comme objectif de trouver une solution d'ici le prochain hiver.

Au nom de la Municipalité j'espère avoir répondu à la satisfaction de l'interpellateur.

M. Burkhart remercie la Municipalité pour ses réponses.

8.6. Interpellation de M. Olivier Mark : « Pour que le MOB reprenne la voie du service public »

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour les habitants des Hauts de notre Commune qui doivent emprunter la ligne du MOB le matin afin de se rendre au travail sur l'Arc lémanique, la vie n'est pas de tout repos. Certaines correspondances-clé ne sont régulièrement pas assurées à Montreux en direction de Lausanne, là où se rendent la plupart des pendulaires.

Concrètement, deux trains assurent la desserte de cette ligne chaque heure. Depuis Fontanivent, notons qu'il n'existe pas d'alternative. Un train sur deux s'arrête sur demande à différentes haltes, tel le numéro 2305 au matin, qui est particulièrement bondé. Ces arrêts successifs peuvent compromettre la ponctualité et il n'est prévu que 3 minutes à Montreux pour traverser la gare et prendre le train pour Lausanne, si tout se passe comme planifié.

Fréquemment, les choses ne se passent toutefois pas comme prévu. Des travaux, un cumul d'arrêts ou une météo défavorable... vous avez alors raté votre correspondance, alors que le délai pour que les statistiques enregistrent formellement un retard chez les professionnels du rail est précisément de 3 minutes ! Ces inconvénients majeurs pour les usagers passent donc sous les radars des critères de qualité, et rien n'est entrepris pour améliorer une situation théoriquement sous contrôle.

Plus clairement, bien que 95% des trains matinaux arrivent statistiquement à l'heure à Montreux, nos concitoyens des Hauts courent quotidiennement, au sens propre du terme, pour attraper leur train à Montreux, ou plus souvent pour constater qu'ils l'ont raté.

Le MOB s'est assigné comme mission de « *ne pas se limiter à déplacer des personnes, mais à leur procurer des émotions sur toute la ligne* ». Pour les pendulaires, c'est réussi.

Ce qui peut paraître comme une plaisanterie constitue peut-être un biais stratégique de la compagnie : a-t-on vraiment pondéré correctement les intérêts quotidiens des habitants de la région face à l'offre touristique ? Actuellement, il semble que le superbe Golden Pass Express, qui circule en principe sans arrêt jusqu'à Interlaken grâce à une conception révolutionnaire, soit durablement arrêté à Zweisimmen pour des défauts techniques structurels. Les touristes doivent à nouveau y changer de train, comme par le passé et malgré les millions investis. Ne serait-ce pas judicieux que la compagnie, qui est à 85% en mains publiques, revoie maintenant ses objectifs stratégiques et opérationnels en faveur de la population ?

Aujourd'hui, je limite toutefois cette interpellation à une seule et simple question : est-ce que la Municipalité peut intervenir auprès des organes compétents du MOB, pour que la Compagnie offre dans les futurs horaires des temps de correspondance suffisants le matin et aux heures de pointe, afin que nos concitoyens des Hauts puissent se rendre à leur travail ou à leurs études en toute quiétude ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse !

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, Nous vous remercions de votre interpellation qui rejoint pleinement les préoccupations de la Municipalité en matière de vision de développement des transports publics sur notre commune.

Comme vous le soulignez l'option a été prise, il y a quelques années, de privilégier sur cette ligne le transport touristique, sa vocation d'origine rappelons-le tout de même.

S'il y a une amélioration sensible de l'offre sur plusieurs gares du haut, les haltes en dessous de Fontanivent ont malheureusement vu leur desserte diminuer de moitié il y a quelques années.

Pour la Municipalité, le MOB joue et jouera à l'avenir un rôle de colonne vertébrale dans la desserte en transports publics de Montreux et de ses villages. Il s'agit de le renforcer, car sans la MOB un développement harmonieux du territoire en phase avec une mobilité efficace ne pourra se concrétiser.

Même si la Municipalité n'est pas ou n'est plus représentée au Conseil d'administration de cette compagnie, ni à titre privé, ni à titre public, la commune entretient des relations régulières avec le MOB. Elles sont notamment l'occasion de discuter d'infrastructures qui conditionnent en partie la qualité de l'offre. Celles-ci dépendant de financements fédéraux et de priorisations cantonales, la Municipalité n'est pas directement compétente en la matière. L'amélioration de l'infrastructure du MOB, permettant une meilleure desserte régionale en termes de cadence et de fiabilité, devrait néanmoins être prise en compte dans les orientations stratégiques de la planification du développement des infrastructures de mobilité de notre région, portée par le projet d'agglomération Rivelac.

Quant à la réponse précise à votre demande, M. l'interpellateur, nous nous rapprocherons du MOB ou de la DGMR et nous vous apporterons une réponse par écrit. Au vu des instances externes à la commune impliquées, nous n'arriverons toutefois sans doute pas à vous répondre pour le prochain Conseil.

Enfin, à titre d'information, nous vous invitons aussi à prendre position lors de la consultation publique des prochains horaires des transports publics, du 25 mai au 11 juin prochain, sur la plateforme www.projet-horaire.ch, afin de transmettre vos remarques et demandes au service concerné.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand (Vert-e-s)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour faire suite au préavis jardins participatifs et incroyable comestible, pour celles et ceux qui seraient intéressés à aller de l'avant avec ce projet, une soirée pour créer des incroyables comestibles sur la grande place de Clarens est organisé lundi soir à 19h00 à la maison de quartier à Clarens et vous êtes les bienvenus.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je reviens vers vous concernant l'affichage en direct du vote, si je reprends le règlement, le vote électronique est assimilé au vote à main levée, pour le vote à main levée on ne nous a jamais demandé de fermer les yeux. Pour ma part si cela pose problème, à mon avis il faudrait faire modifier le règlement dans le sens que l'affichage du vote électronique ne puisse pas être fait en direct.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite aborder deux points :
Le premier concerne le même sujet que mon préopinant. Je suis très surpris que la CCO n'ait pas été mise au courant, ni son Président, ni le Président du Conseil d'ailleurs, de ces changements de logiciel qui apparemment modifient en profondeur la manière d'afficher les votes. Je pense que le Président du Conseil devrait convoquer sa commission pour en discuter avant la prochaine séance afin de savoir s'il y a quelque chose à faire ou à statuer, parce que, effectivement c'est conforme, mais nous avons tous été surpris, et comme vous l'avez dit M. Büchler, cela crée un malaise. J'aimerais bien savoir pourquoi nous n'avons absolument pas été informés des changements à venir lors de cette séance.

M. le Président

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je peux vous répondre très brièvement, ce n'est pas que j'ai peur de prendre des décisions en règle générale c'est en ordre, par contre je n'aime pas les prendre, ni dans la précipitation, ni en direct devant 89 conseillères et conseillers. Nous allons réfléchir et reprendre tout cela avec la CCO, respectivement avec le bureau du Conseil et nous verrons comment nous procéderons lors de la prochaine séance.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Mon deuxième point concerne notre règlement. À moins que je ne me trompe, il me semble que ce Conseil renvoie directement et à chaque fois via le soutien de 5 conseillers les propositions en commission.

Si je me réfère au règlement, à son article 102 al.3 qui suit le dépôt de la proposition et qui dit au point 2 - je cite - que « *la proposition est développée séance tenante ou mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, etc.* », l'alinéa 3 dispose bien que :

« *3 Le Conseil examine si la proposition est recevable. Si, après avoir entendu l'auteur, un doute subsiste, le Conseil peut :*

a) statuer ;

b) renvoyer la proposition à une commission ad hoc, qui demande à la Municipalité ses déterminations ; après le rapport de la commission ad hoc, le Conseil tranche. »

En prenant l'article suivant qui dit :

« Art. 104 Procédure – Traitement

1 Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le président sur la proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération.

2 Il peut soit :

a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si cinq membres le demandent ;

b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier. »

Il me semble qu'actuellement nous ne mettons pas du tout en pratique l'alinéa 3 de l'article 102, qui si je le comprends bien, devrait se résumer au minimum à ce que tous les membres du Conseil aient le texte de la proposition afin de pouvoir statuer. Je pense que nous devrions en parler à la prochaine séance du bureau du Conseil si vous le voulez bien.

M. le Président

Avant de clore cette séance, une séance de réserve était planifiée pour le mercredi 8 mars prochain en lien avec la crise énergétique, cette dernière n'aura pas lieu.

Je remercie notre secrétaire du Conseil Céline Morier, ainsi que l'huissier de notre Conseil Jean-Michel Talon pour leur travail et leur collaboration.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote et de les rapporter aux huissiers pour celles et ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h50, M. Nicolas Büchler, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 5 avril 2023 à 20h00 à l'Aula de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Nicolas Büchler

Céline Morier

Michael Samuelian
Rue du Pont 8
1820 Montreux

Montreux, le 21 février 2023

Madame Céline Morier
Secrétaire du Conseil Communal
de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Lettre de démission du poste au Conseil Communal

Madame,

Faisant suite à mon déménagement qui interviendra le 1^e mars 2023 dans la commune de Veytaux, je suis contraint de démissionner et laisser mon siège vacant au Conseil Communal. Faute d'avoir tenté de le conserver.

Je tenais à remercier tous les membres du PS, avec qui c'est agréable de travailler et aussi par l'empathie de chaque membre du groupe.

Vous trouverez, en annexe, la carte électorale.

En vous remerciant, Madame de prendre acte de ma démission, je vous prie d'agréer à mes meilleures salutations.

Michael Samuelian



Sébastien Giovanna
7, rue des Vergers
CH – 1815 Clarens

Au Président du Conseil communal
M. Nicolas Büchler
Grand Rue 73
1820 Montreux

par courriel : celine.morier@conseilmontreux.ch

Dubaï, le 23 février 2023

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, je vous informe de mon souhait de démissionner avec effet immédiat de mon mandat au sein du Conseil communal. Quand j'ai rejoint ce Conseil, je n'imaginai pas un seul instant devoir prendre des mesures qui bouleverseraient ainsi ma vie. Cependant, la situation géopolitique et les conséquences de celle-ci, ne m'offre malheureusement pas d'autre choix que de me redomicilier sous de nouvelles latitudes qui me permettront de continuer mes activités professionnelles dans de meilleures conditions ; même si cela a des implications sur ma vie de famille.

J'ai eu beaucoup de plaisir à occuper cette fonction tout en partageant des visions différentes, ou pas, de notre société avec l'ensemble des conseillères et conseillers communaux ; à qui je souhaite le meilleur dans la continuation de leur mandat dans cette législature et en les remerciant de leur engagement et dévouement à servir la cause publique.

Je vous remercie par avance d'en prendre acte et vous adresse, Monsieur le Président du Conseil Communal, mes cordiales salutations.

Sébastien Giovanna





Cédric Blanc
Avenue de Collonge 6
1820 Territet
cedric@cedricblanc.ch

Conseil communal de Montreux

À l'attention de
Monsieur Nicolas Büchler
Président du Conseil communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Territet, le 25 février 2023

Ma démission du Conseil communal de Montreux

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Madame la secrétaire du Conseil communal,

J'ai intégré le Conseil communal de Montreux en décembre 2020 avec un immense plaisir. Revenir dans ma commune d'enfance et pouvoir y remplir une fonction politique m'a sensiblement honoré. Après plus de 25 années d'activité politique, avec une certaine émotion, il est temps pour moi de me retirer.

Comme vous le savez sans doute, le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient de me confier une très grande responsabilité pour mener l'école vaudoise à la tête de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée. Je suis fier et heureux de pouvoir continuer à servir la jeunesse de notre canton. Les défis ne manqueront pas et vont accaparer tout mon temps.

Malgré la forte collaboration que j'entreprendrai, dans un autre rôle, avec les femmes et les hommes politiques de ce canton, cette haute fonction n'est pas compatible avec un mandat politique personnel pour des raisons évidentes.

Pour cette raison, je vous prie de prendre acte de mon souhait de démissionner de ma fonction de conseiller communal avec effet au 10 mai 2023, désormais date de ma dernière participation au conseil communal de Montreux.

En ce jour, je veux déjà témoigner ma gratitude à toutes et tous pour votre engagement et pour les nombreux échanges parfois intenses qui m'ont nourri ces dernières années. Je souhaite vivement que les belles idées, le bon sens et l'esprit du compromis puissent dominer vos débats et laissent les querelles partisans au rang d'anecdotes. Je remercie aussi vivement notre Municipalité, cheville ouvrière de notre belle commune, pour son important investissement ainsi que le personnel communal pour le soin apporté à notre lieu de vie.

Je prêterai attention aux activités politiques montreusiennes à distance mais avec toujours beaucoup d'intérêt et vous souhaite bon vent dans vos futures activités ainsi qu'une excellente poursuite de votre noble mission.

En me réjouissant de partager encore quelques mois de politique en votre compagnie, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Madame la secrétaire du Conseil communal, à l'expression de mes plus respectueux sentiments.

Cédric Blanc